

AIDE MEMOIRE CARTES DE PÊCHE INTERNET 2020



<p align="center">CARTE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. Possibilité d'apposer une vignette halieutique.</p>	<p>78 €</p>
<p align="center">CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE »</p> <p>Pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche dans les départements du Club Halieutique, de l'EHGO, et de l'URNE. Vignette halieutique intégrée.</p>	<p>100 €</p>
<p align="center">CARTE « DECOUVERTE FEMME »</p> <p>Pour les femmes de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne.</u> 🐟 Réciprocité incluse</p>	<p>35 €</p>
<p align="center">CARTE « PERSONNE MINEURE »</p> <p>Pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. 🐟 Réciprocité incluse</p>	<p>21 €</p>
<p align="center">CARTE « DECOUVERTE -12 ANS »</p> <p>Pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2020. Carte annuelle. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche <u>à une seule ligne.</u> 🐟 Réciprocité incluse</p>	<p>6 €</p>
<p align="center">CARTE "HEBDOMADAIRE"</p> <p>Valable 7 jours consécutifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche. 🐟 Réciprocité incluse</p>	<p>33 €</p>
<p align="center">CARTE "JOURNALIERE"</p> <p>Valable une journée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Pêche possible uniquement dans le département d'achat de la carte. 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous modes de pêche.</p>	<p>16 €</p>
<p align="center">VIGNETTE "CLUB HALIEUTIQUE"</p> <p>Réciprocité entre le "Club Halieutique", "l'EHGO" et "l'URNE" Cette vignette, permet de pêcher sur le territoire des associations adhérentes au "Club Halieutique", à "l'EHGO" et "l'URNE" en respectant la réglementation en vigueur dans le département du lieu de pêche. Elle n'est plus obligatoire, pour les pêcheurs qui ont achetés leurs cartes de pêche en Charente et qui souhaitent pêcher sur les étangs gérés par les AAPPMA et la Fédération de Pêche.</p>	<p>35 €</p> 